

Communiqué de presse

Namur, le 14 octobre 2019

Des fiches régionales de sensibilisation sur les excès de vitesse !

Depuis le 21 mai, 200 000 contrevenants ont reçu, en même temps que l'amende, un message de sensibilisation semi-personnalisé en lien avec l'infraction commise. Les prochains à recevoir ces fiches sont ceux qui ont été verbalisés lors du Speedmarathon du 8 octobre dernier. Désormais, cette fiche concernera également les infractions régionalisées.

Sur les 200 000 fiches déjà envoyées, près de 87% de celle-ci concernaient les excès de vitesse sur autoroute. Un pourcentage qui souligne l'importance de conscientiser davantage les contrevenants sur les risques de cette infraction qui est la plus répandue.

En partenariat avec l'administration fédérale, les Régions flamande, bruxelloise et wallonne mettent en place une nouvelle fiche de sensibilisation concernant les infractions régionalisées en matière d'excès de vitesse. Elle reprend les avantages d'une conduite responsable et sécurisée tout en communiquant quelques astuces pour respecter facilement les limitations de vitesse.

Speedmarathon : plus de 7 300 fiches vont être envoyées

Pour l'AWSR qui a la compétence exclusive en matière de prévention routière en Wallonie, les campagnes de sensibilisation, la diminution du sentiment d'impunité, la multiplication des radars ou encore la prise de conscience des conducteurs sont autant de facteurs qui alimentent un constat encourageant en Wallonie : en 10 ans, le nombre de morts sur les routes a pu être réduit de moitié. Il est primordial de rappeler de façon personnalisée les risques engendrés par des comportements dangereux sur la route.

Au cours du Speedmarathon du 8 octobre dernier, 336 584 véhicules ont été contrôlés en Wallonie. Au cours de ces contrôles, la Police a verbalisé 7 371 automobilistes qui recevront chacun une fiche de sensibilisation.

200 000 fiches envoyées depuis mai 2019

Ces fiches de sensibilisation visent essentiellement à conscientiser les contrevenants aux conséquences fatales de diverses infractions, en commençant par les excès de vitesse sur autoroute (**163 090 fiches**), l'alcool au volant (**2 570 fiches**), la distraction causée par l'usage d'un téléphone au volant (**14 933 fiches**) et le non-port de la ceinture de sécurité ou le non-usage du siège enfant (**7 698 fiches**).

Même si le contrevenant a commis plusieurs infractions, il ne recevra qu'une seule fiche. Ces chiffres ne représentent donc pas le nombre d'infractions commises mais le nombre de fiches envoyées.

Contact Presse AWSR :

Pierre-Laurent Fassin – 0475 98 34 06

[@AWSR_be](https://twitter.com/AWSR_be)

www.tousconcernes.be